



Monsieur Bernard Giguère travaille depuis le 2014-01-06 chez **Microcom inc.** comme journalier. Il a reçu un avis de cessation d'emploi seulement 48 heures avant son licenciement. La raison de son départ est qu'il est congédié.

Voici son adresse personnelle : 54, route de la Côte  
Montréal (Québec) J8R 5H8  
Téléphone : 514 333-0101

Informations supplémentaires :

- Son numéro d'employé est 24.
- Taux de vacances : 4 %
- NAS : 111 222 333
- Le licenciement est effectif à partir du vendredi 2014-09-12, à la fin de la journée de travail.
- La semaine de travail est ~~du dimanche au samedi.~~
- Monsieur Giguère reçoit le même salaire à chaque semaine, soit 380 \$ brut pour 30 heures.
- Son code de retenue fédéral est 4; son code de retenue au provincial est D.

On vous fournit les documents suivants :

- Journal général
- Calendrier 2014

Travail à faire :

1. Enregistrez la paie de la période se terminant le 13 septembre en plus de l'indemnisation et de sa paie de vacances au journal général.



L'entreprise **XYZ inc.** a trois employées à son service. On vous demande de calculer les paies pour la semaine du 2014-02-02 au 2014-02-08. Les données sommaires de la semaine vous sont fournies dans le journal des salaires et les fiches individuelles. Veuillez considérer qu'une semaine normale de travail est de 40 heures.

Travail à faire :

1. Complétez le journal des salaires et les fiches individuelles.
2. Établissez les écritures de la journalisation des paies au journal général
3. Reportez les écritures au grand livre général.



Vous êtes préposé aux paies à la **Boulangerie Veilleux inc.** On vous demande de calculer le revenu net d'une employée.

Marlène Fournier a travaillé 84 heures durant la période du 2014-04-06 au 2014-04-19. Veuillez considérer qu'une semaine normale de travail est de 40 heures.

Travail à faire :

1. Complétez le journal des salaires et la fiche individuelle.
2. Établissez les écritures de la journalisation de la paie en date du 19 avril au journal général.



L'entreprise **J. P. Meubles inc.** emploie trois personnes. On vous fournit les renseignements suivants pour établir la paie pour la semaine du 2014-03-09 au 2014-03-15.

Employé n° 1 Charles Auclair reçoit un salaire horaire de 13,75 \$ et il a travaillé 40 heures durant cette semaine. Ses codes de retenues sont 3-F.

Employée n° 2 Michèle Tremblay reçoit un salaire horaire de 17,00 \$ et elle a travaillé 42 heures durant cette semaine. Ses codes de retenues sont 1-A.

Employée n° 3 Lynda Vallée reçoit un salaire horaire de 12,50 \$; elle a travaillé 40 heures durant cette semaine. Ses codes de retenues sont 4-B.

Information générale à tous les employés :

- 52 périodes de paie par année
- Une semaine normale de travail est de 40 heures
- Participation au RPA de 1,5 % du salaire brut
- Cotisation pour l'assurance collective de 25,00 \$ par semaine
- Le pourcentage pour les vacances est de 4 %
- La numérotation des chèques commence à 2001

Travail à faire :

1. Remplissez les fiches individuelles.
2. Remplissez le journal des salaires et le journal sommaire des salaires.
3. Passez les écritures pour comptabiliser la paie au journal général.

